



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement Communal d'urgence de Circulation Temporaire

### *Route barrée et stationnement interdit – rue Hënneschtgaass à Hobscheid*

En raison des travaux de réaménagement de la rue Hënneschtgaass à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 juin 2021, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 14 juin 2021, à partir de 8h00, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation à Hobscheid est réglée comme suit :
- Interdiction de toute circulation et de tout stationnement dans la rue Hënneschtgaass, depuis son intersection avec la rue Tresch et jusqu'à l'intersection avec le parking auprès du Centre Polyvalent;
  - Interdiction de tout passage de piétons (sauf riverains) dans la rue Hënneschtgaass, depuis son intersection avec la rue Tresch et jusqu'à l'intersection avec le parking auprès du Centre Polyvalent;
  - Déplacement de l'arrêt de bus scolaire situé dans le rond-point devant l'école précoce/préscolaire vers la rue Tresch (devant maison 8) ;
  - Interdiction de tout stationnement vis-à-vis de l'arrêt de bus scolaire dans la rue Tresch, ceci le long du trottoir sur environ 25 mètres à la hauteur des maisons no. 16 et 18 ;
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 juin 2021.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)